



CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU PUY - DE - DOME

Immeuble Jean-Paquet
17, Boulevard Berthelot - 63407 CHAMALIERES CEDEX
Tél. 04 73 31 52 00 - Fax 04 73 31 52 01



N° DRTEFP 8363 P 004 363
Etablissement Public, non assujéti à la T.V.A.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de bien vouloir renvoyer ce bulletin au service Formation - Nathalie Eveno - Tél. 04 73 31 52 13

Délais d'inscription : minimum 15 jours avant le début de chaque formation

ENTREPRISE

Nom de l'Entreprise Nom du chef d'entreprise

Activité de l'entreprise

Adresse de l'entreprise

.....

N° SIRET : Code NAFA

Tel Fax Adresse e-mail

STAGIAIRE

Mlle/Mme/M Nom de jeune fille

Prénom Date de naissance

Adresse personnelle

..... Tel

Activité exercée dans l'entreprise

Statut dans l'entreprise

Chef d'entreprise Auxiliaire familial(e)
Conjoint(e) collaborateur((trice) Autres
Salarié(e)

Intitule du stage	Dates du stage	Frais d'inscription

**A titre de règlement, merci de joindre un chèque par stage à l'ordre de :
Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme**

Je joins la somme deeuros en confirmation de mon inscription. Pour les salariés et autres publics, nous consulter.

Fait à SIGNATURE :
le

**Les formations se déroulent de 8h45 à 17h15
Voir les conditions de prise en charge au verso**

Conditions de participation

Déroulement des stages

Bulletin à renvoyer 15 jours avant le début du stage.

Horaires des stages : de 8h45 à 17 h15.

Le repas de midi est pris en commun. Son coût est inclus dans les frais d'inscription.

Une attestation est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Le financement de la formation

- **Frais d'inscription** : 16 € par jour de formation sur les cycles non qualifiants et 35 € par module pour les formations au BM et au BCCEA.
- **Coûts pédagogiques** : ils sont variables selon la nature et la durée du stage.

- Si le stagiaire est chef d'entreprise, conjoint collaborateur ou auxiliaire familial, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme effectuera les formalités de prise en charge. Seuls les frais d'inscription restent à la charge de l'entreprise.

- Pour les stagiaires salariés : au moins un mois avant le début du stage, l'entreprise devra prendre contact avec l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) auquel elle cotise. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme reste disponible pour l'accompagner dans sa démarche.

Les formations peuvent bénéficier des concours financiers du Fonds Social Européen.

Rétractation

Le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours à compter de la signature du présent document pour se rétracter par courrier.

Annulation

- Les frais d'inscription seront intégralement remboursés au stagiaire en cas d'annulation de la formation par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme.

- En cas de désistement pour cause de force majeure, les sommes versées seront intégralement remboursées au stagiaire. Ils pourront à la demande du stagiaire être reportés sur une autre formation.

- Si l'inscription ne fait pas l'objet d'une annulation de la part du stagiaire 10 jours avant le début de la formation, la somme versée au titre des frais d'inscription restent acquis à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme.



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Puy-de-Dôme